



**Le Choix**  
Citoyens pour  
une mort choisie

Infolettre 78 - 03/09/2025

# UNE RENTRÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS !!!

## AUDITION AU SÉNAT LE 4 SEPTEMBRE !

L'examen des deux textes, votés le 27 mai à l'Assemblée, continue au Sénat. **Sa commission des affaires sociales** s'en est saisie et poursuit les auditions publiques commencées en juin dernier, par une table ronde réunissant notre association, l'ADMD, *Ultime Liberté* et *France Assos Santé*, **le 4 septembre à 17h15.**

[Voir le site de la commission](#)



**Denis Labayle** y défendra nos amendements. Ils seront repris dans la lettre que nous allons envoyer aux sénateurs, avant le début de la discussion sur les deux textes de loi le 7 octobre.

## LE 6 SEPTEMBRE : "Répliques" d'Alain Finkielkraut



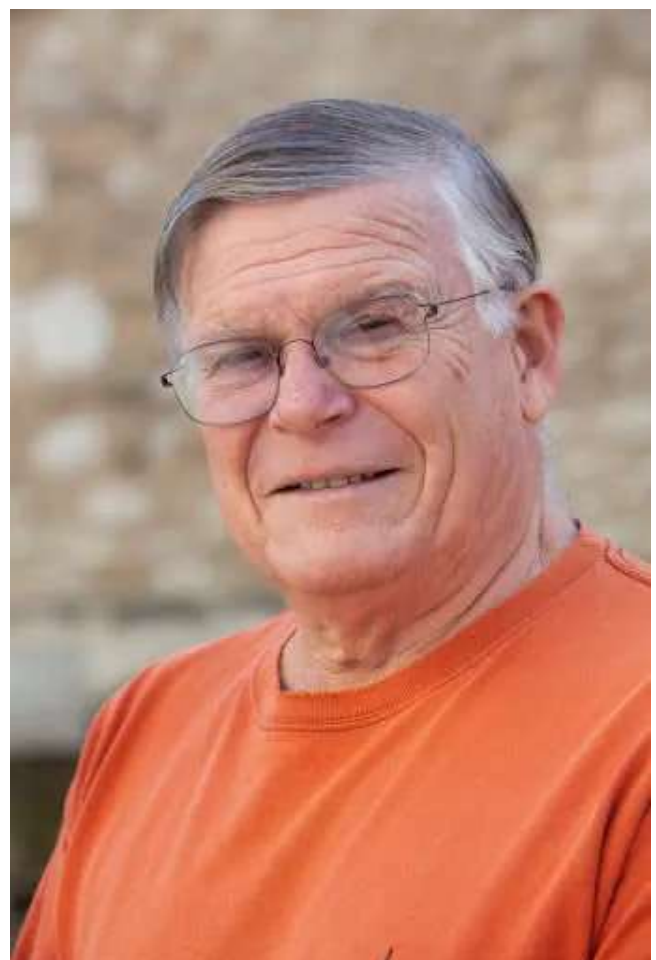
Le samedi 6 septembre à 9h07 sur France Culture, l'émission d'**Alain Finkielkraut** "["Répliques"](#) sera consacrée à la fin de vie :  
**Aide active à mourir : que va permettre la nouvelle loi française ?**  
Avec la participation de **Denis Labayle** et de **Philippe Juvin**.

[Ecoutez l'émission en Replay](#)

## LE PROCÈS DE BERNARD SENET S'OUVRE LE 15 SEPTEMBRE !

### La pétition des soignants est un succès !

Grâce à votre mobilisation, vos démarches auprès de soignants, Denis Labayle a reçu 157 lettres (dont 117 de médecins) qui pourront être utilisées pour la défense du Docteur Bernard Senet.



### Comité de soutien au docteur Bernard Senet



Un comité de soutien se constitue rejoint par des personnalités connues au niveau national.

[Voir le comité de soutien sur notre site](#)

Le procès du Docteur Bernard Senet, ainsi que celui des militants d'*Ultime Liberté* va durer jusqu'au 9 Octobre.



**Continuons à agir mais par des actions sans conséquences préjudiciables !**

Par notre présence, nous sommes nombreux à souhaiter soutenir ces personnes. Elles apprécieront de voir des visages amis dans la salle d'audience... Mais attention, il est indispensable d'éviter toute manifestation accompagnée de banderoles ou pancartes devant le tribunal correctionnel. En effet, outre être évacués par les policiers, le risque que l'accès à la salle d'audience soit ensuite refusé est grand... Cela signifierait un huis-clos pour tout le déroulement du procès, sans aucun soutien pour les personnes concernées et sans aucune couverture médiatique !!

**Être exclus serait négatif et ce n'est pas ce que nous souhaitons, n'est-ce pas ?**

# À INSCRIRE DANS VOTRE AGENDA : SAMEDI 29 NOVEMBRE

## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN RÉGION PARISIENNE AU VÉSINET (Yvelines)



Une réunion importante après la discussion de la loi au Sénat. Nous comptons sur votre participation pour débattre et définir nos axes d'actions pour la discussion et le vote final de la loi à l'Assemblée nationale. L'Assemblée générale sera suivie l'après-midi par une conférence publique sur le thème de l'accompagnement des malades, à laquelle Bernard Senet participera.

---

## Vous allez déménager ou votre adresse électronique change ?

Merci de nous signaler vos nouvelles coordonnées... Pour éviter que le courrier postal ou électronique (revues, lettres, annonces d'évènements, rappels divers) ne revienne au **Choix** avec la mention « Ne reçoit plus le courrier à l'adresse indiquée » ou « adresse électronique inconnue » !

Transmettez-nous vos nouvelles coordonnées à l'adresse [contact@choisirmafindevie.org](mailto:contact@choisirmafindevie.org)



**MERCI DE VOTRE CONFIANCE ET DE VOTRE  
ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS**  
**Ne l'oubliez pas : ce combat est le vôtre !**

**Nathalie Andrews & Annie Wallet**  
*Co-présidentes*

Maison de la Vie Associative et Citoyenne  
« Le Choix – Citoyens pour une mort choisie »  
Boîte n° 46, 22 rue Deparcieux - 75014 Paris  
[>> Contact courriel](#)

[Se désinscrire](#)

© 2025 [Le Choix - Citoyens pour une mort choisie](#)